

COFICHEV, PA Poncet, Président
Montée du Village 5, CH-1357 Lignerolle

Office fédéral de l'agriculture
Monsieur le directeur
Bernard Lehmann
Mattenhofstrasse 5
3003 Bern

Votre référence :
Notre référence : POP
Dossier traité par :
Lignerolle, 1er octobre 2014

Evaluation du système de l'unité de main-d'œuvre standard UMOS

Monsieur le directeur,

La révision du système UMOS est un sujet qui occupe le Conseil et observatoire suisse de la filière du cheval et nous suivons attentivement son développement. Lors de l'audition sur le train d'ordonnances relatif à la Politique agricole 2014-2017, nous avons saisi l'opportunité, dans notre réponse du 27.06.2013 (pages 8-9), de souligner les effets du système UMOS sur le statut d'entreprise agricole et sur leur durabilité. Nous avons maintenant pris connaissance du rapport du Conseil fédéral du 20 juin 2014 sur ce sujet. Nous approuvons le projet d'adapter les facteurs UMOS à la charge de travail moyenne réelle et de tenir compte des activités proches de l'agriculture.

Plusieurs publications ont mis en évidence la place actuelle des équidés dans l'agriculture. Le nombre d'équidés vivants en Suisse augmente chaque année et il est estimé aujourd'hui à plus de 105'000 (BDTA, rapport d'activités 2013), dont la très grande majorité est détenue dans des exploitations agricoles. Les équidés

COFICHEV
Conseil et observatoire suisse de la filière du cheval
Dr Pierre-André Poncet, président
Montée du village 5, CH-1350 Lignerolle
Tel. : 024 441 71 11
paponcet@cofichev.ch

représentent ainsi un apport très sensible pour la viabilité à long terme de ces exploitations. Sur le plan économique, la rentabilité, le travail nécessaire à leur garde et la production standard ont aussi été précisés (Schwarz Anja et Gazzarin Christian, *Wirtschaftlichkeit der Pensionspferdehaltung*, Informationstagung Agrarökonomie 2013 ; Schwarz Anja et al, *Wie wirtschaftlich ist die Pensionspferdehaltung?*, ART-Bericht 771/2013 ; Huber, R., Meier, B., Flury, C. 2014 : *Evaluation, Weiterentwicklung und Alternativen des SAK-Systems, Bericht zu Handen des Bundesamtes für Landwirtschaft*).

À la lecture de ces rapports, plusieurs observations majeures relatives au temps de travail et à la production standard ont retenu toute notre attention. Il apparaît en effet que si l'on compare la garde de chevaux avec la garde de bétail laitier, le temps de travail nécessaire à la garde de chevaux est 2.2 fois plus élevée par UGB (Schwarz et Gazzarin, 2013). Selon ces auteurs, il faut compter 159 MOh/an (AKh/Jahr) pour les chevaux contre 101 MOh/an pour les bovins. Le temps de travail total (Gesamt-Arbeitszeit pro GVE Pferd und Jahr) dans les pensions de chevaux se monterait même à 201 MOh/an pour les chevaux en groupe et à 356 MOh/an pour la garde individuelle en box dans les grandes exploitations (Schwarz Anja et al, 2013).

En ce qui concerne la production standard, le rapport d'évaluation du système UMOS (Huber R. et al, 2014, page 70) compare les diverses productions. Il mentionne en particulier que la production standard (Standardrohleistung SRL) des équidés se monte à 6'443/UGB pour la période 2007-2011, soit à 80-90% de la production standard de l'engraissement de gros bétail (Grossviehmast), de veaux (Kälbermast) ou de détention de porcs (Schweinehaltung), mais très largement supérieure à celle de la garde de vaches allaitantes (Mutterkuhhaltung) ou laitières (Tiere Milchvieh, Aufzucht, versch). Ces chiffres confortent la position la place des équidés dans la production agricole.

Notre groupe d'experts observe également que les apports de nouveaux moyens techniques disponibles pour la garde des chevaux, par exemple l'automatisation de l'évacuation du fumier ou de l'affouragement, ont été très faibles, voire inexistants dans les exploitations agricoles au cours de ces dernières années. En effet, ce sont le plus souvent des bâtiments existants qui ont été transformés et affectés à la garde de chevaux et ces nouveaux moyens techniques n'ont pas pu être installés pour des raisons d'infrastructure inadaptable, de rapport coûts/utilité ou, surtout, de manque d'acceptation par la clientèle.

Comme le révèle le rapport du Conseil fédéral, le système UMOS a des répercussions dans les divers domaines du droit agraire, dans celui de l'aménagement du territoire et de la fiscalité. La manière dont les équidés seront traités dans le projet de révision du système UMOS revêt donc une importance majeure pour la définition de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR).

Dès lors, nous sollicitons la prise en compte spécifique des équidés dans la révision du système UMOS. Nous estimons judicieux, transparent et équitable de ne pas

englober les équidés dans une catégorie *autres animaux de rente* et de créer une catégorie *équidés* reprenant, par exemple, les définitions actuelles pour la définition des UGB.

Dans ce but nous espérons que les divers spécialistes d'Agroscope (ART et Haras national suisse) pourront apporter leur expertise pour préciser les divers aspects de la gestion des exploitations détenant des équidés (planification et organisation, contrôles, enregistrement des données, achats et ventes, gestion des fiances et comptabilité, formation, rapports avec la clientèle, etc.) et les tâches spéciales afférentes (entretien et réparations des infrastructures et des surfaces, nettoyage, affouragement, manipulations et transports d'animaux et de fourrage, soins aux chevaux, soins aux sabots, etc.).

En espérant que vous pourrez répondre favorablement à notre requête et en nous tenons à votre disposition, nous vous prions de recevoir, Monsieur le directeur, nos salutations les meilleures.

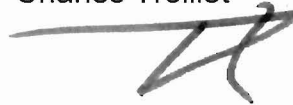
Conseil et observatoire suisse de la filière du cheval

Pierre-André Poncet



Président

Charles Trolliet



Secrétaire